TD UML 2013 - Emmanuel Pichon

Les administrations françaises décident de créer un groupement d'intérêt économique (GIE) pour mettre en place des services dématérialisés au sein d'un système mutualisé (SDAF : Services Dématérialisés des Administration Françaises). Un de ces services permet aux professionnels équipés d'un logiciel adéquat de déposer des formulaires dématérialisés à destination des administrations. Par exemple, un architecte peut déposer un permis de construire auprès du service d'urbanisme d'une mairie. Les éditeurs de logiciel pour professionnels intègrent ce service, baptisé e-CERFA, dans leur logiciel. Les *web services* proposés dans ce cadre sont les suivants :

- Transmettre un formulaire,
- Lister les formulaires d'un professionnel,
- Consulter un formulaire,
- Télécharger un modèle de formulaire.

Le logiciel doit fournir l'identité du professionnel (nom, prénom, type d'identifiant et identifiant) lors de l'accès à ces services. Le professionnel remplit un formulaire électronique à l'aide de son logiciel. Il peut également fournir des pièces jointes au format PDF à son formulaire. Il doit indiquer auprès de quelle administration il dépose son formulaire (type d'administration + identifiant).

Les modèles de formulaire électronique mis à disposition par le SDAF sont caractérisés par une référence (CERFA 13404*02, …), un nom, et une liste de rubriques comportant chacune :

- un identifiant unique au sein du formulaire et un libellé,
- la valeur saisie par le professionnel pour cette rubrique (donnée généralement vide dans le modèle et pouvant être pré renseignée avec une valeur par défaut),
- un type : texte, date, nombre avec unité, booléen, information (= pas de saisie), début de zone, fin de zone (une zone regroupe plusieurs rubriques autour d'un même thème, par exemple : la zone « identité » regroupe un nom, un prénom…),
- un texte indiquant si la saisie est obligatoire, et éventuellement sous quelle condition
- et éventuellement une longueur maximale.

Chaque modèle contient également une durée de conservation et des mots-clés qui pourront être saisis par le professionnel afin de faciliter les recherches d'un formulaire.
Ces modèles de formulaire sont mis en œuvre par les logiciels des professionnels de manière générique : l'ajout d'un nouveau modèle de formulaire ou la modification d'un modèle de formulaire ne doit pas nécessiter une évolution du logiciel.

L'administration peut donner son avis sur chaque formulaire. Par exemple, le service urbanisme peut accepter ou refuser un permis de construire. Une administration peut également demander des compléments d'information au professionnel.

TD Diagramme de cas d'utilisation

Vous êtes éditeur de logiciel pour professionnels

1) Identifier le système à modéliser, les acteurs et les cas d'utilisation.
2) Documenter les cas d'utilisation.
3) Dessiner un diagramme de cas d'utilisation.